
MAIRIE DE
MATOUQUES
51 510 MATOUQUES

☎ : 03 26 70 99 26

mairie.matougues@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr ADNET Bruno, Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr ROBIN Eric, Mme ROUGEAUX-PERARDEL Ophélie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST.

Absents excusés : Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mme SONGY Catherine

*Mme Josiane RAOBELINAHARIZOA a donné pouvoir à Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL,
Mme Catherine SONGY a donné pouvoir à Mr Guy APPERT.*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Guy APPERT est désigné pour remplir cette fonction.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ET D'UN AGENT RECENSEUR :

Considérant la possibilité de recruter comme vacataires des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés,

Considérant que les opérations de recensement de population dans la commune correspondent à une mission spécifique pouvant donner lieu à ce type de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour

DECIDE :

- **D'autoriser** le recrutement d'un vacataire pour assurer la mission spécifique et ponctuelle liée aux enquêtes de recensement de la population pour la période **allant du 16 janvier au 22 février 2020**.
- **De rémunérer** les agents chargés du recensement de la façon suivante :
Coordonnateur : remboursement des frais de déplacement en dehors de l'agglomération communal en cas d'utilisation du véhicule personnel selon le barème en vigueur dans la fonction publique,
Agent recenseur : rémunération forfaitaire brute fixée à **2108.71 € (INM 450)**.

PACTE DE TRANSFERT COMPETENCE EAU :

Mr le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 la compétence eau potable sera transférée à la communauté d'agglomération de Châlons. Il indique que notre commune a un budget annexe pour le service Eau et qu'il y aura lieu de transférer les résultats des sections fonctionnement et investissement à la communauté d'agglomération.

Cette opération de transfert fera l'objet d'une délibération après l'approbation des comptes administratifs 2019 qui devront être votés avant le 28 février 2020.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CAC 2018 :

Mr le Maire présente les points suivants du rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération de Châlons :

- Ressources humaines et finances,
- Commission scolaire,
- Aménagement du territoire,
- Développement économique et enseignement supérieur présenté par Mr Bruno Adnet.

Les autres points seront développés lors de la réunion des conseillers municipaux le mardi 17 décembre 2019.

SIEM : RAPPORT ANNUEL 2018 :

Mr Gilbert Pernet présente le rapport annuel 2018 du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne.

AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DU SIEM :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2-27 et R.2321-1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter la durée d'amortissement suivante :

BIEN	DUREE D'AMORTISSEMENT
Fonds de concours SIEM pour les travaux de requalification de la Grande Rue 1 ^{ère} phase	10 ans

DECISIONS MODIFICATIVES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Procède au vote de virement de crédits suivants sur le budget Principal 2019 :

CREDITS A OUVRIR :

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
042	6811		Amortissement du fonds de concours du SIEM travaux Grande Rue 1 ^{ère} phase	+ 940.00
			TOTAL	+ 940.00

CREDITS A REDUIRE :

Dépenses de Fonctionnement :

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
022	022		Dépenses imprévues	- 940.00
			TOTAL	- 940.00

DEVIS DE L'ENTREPRISE CEGELEC :

Mr le Maire rappelle que l'entreprise CEGELEC a été contactée pour la mise en place d'un point lumineux supplémentaire au passage piéton sur la RD3 à l'entrée de Matougues en venant d'Epemay.

Mr Robin intervient pour signaler que le problème est identique à l'abri bus, les enfants sont dans le noir et ne sont pas visibles des véhicules.

Mr le Maire prend acte et contactera Mr Barthelet de Cegelec pour qu'un point soit fait avec la commission voirie.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 16 décembre 2019.

De même, Mr le Maire contactera également Mr Mézino chargé de la sécurité routière au Département pour les problèmes de vitesse sur la RD3.

TRAVAUX GRANDE RUE 3EME PHASE :

Mr Gilbert Pernet indique que les candélabres sont posés et fonctionnent.

Il précise qu'il est nécessaire de poser une protection pour le candélabre se trouvant au coin de la maison située au 52 Grande Rue : cette question est à voir avec Mr Arrouart, notre maître d'œuvre.

Le goudronnage des trottoirs est prévu le 12 décembre 2019.

Les signalisations seront réalisées au printemps 2020.

TRAVAUX GRANDE RUE 4EME PHASE :

Mr Arrouart doit fournir les plans et les chiffrages pour la prochaine réunion de décembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

Charte de bon voisinage :

Mr Lionel Launois donne lecture de la charte de voisinage « mieux vivre ensemble » agriculteurs et riverains. Cette charte est mise en ligne sur le site « matougues.fr » et sera insérée dans le bulletin « Matougues Info ».

Zone Artisanale :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune sera maître d'ouvrage pour la vente du terrain à Mr Alban Caranjeot. L'entreprise CTM, dirigée par Mr Dépit à Jâlons, doit donner également sa réponse pour l'acquisition d'un terrain et 1 entrepreneur doit venir en mairie pour se renseigner également sur l'achat d'une parcelle.

Mr le Maire indique que la commune restera maître d'ouvrage sur les travaux d'extension de voirie et réseaux ainsi que sur la vente des terrains. Une convention de gestion sera passée avec la Communauté d'Agglo de Châlons.

Méthaniseur :

Mr le Maire déclare que le projet de méthaniseur est en bonne voie, celui-ci sera implanté derrière l'usine Mc Cain sur une parcelle de Mr Pascal Songy. Mr Songy sera compensé par des terrains sur la commune de Villers-le-Château.

Logements de la RIC – rue des Juifs :

Les travaux doivent démarrer en fin d'année.

Micro-crèche :

Mr le Maire précise que l'appel d'offres va être lancé après les études de sol. Une convention avec la RIC a été signée pour la passation des marchés en ligne, le coût de cette convention s'élève à 2532.00 TTC. Les études de sol vont être réalisées par l'entreprise FONDASOL le 10 décembre 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23H00.

**Le Maire,
Pierre-Marie GILLE**

